

À déclarer le plus rapidement possible <sup>1, 2</sup>		À déclarer selon les procédures habituelles de signalement <sup>1, 3</sup>		
Charbon	Infection respiratoire aiguë sévère (IRAS)	Paralytie flasque aiguë	Infection congénitale à cytomégalovirus	Infections invasives à pneumocoque ( <i>Streptococcus pneumoniae</i> ) <sup>4</sup>
Botulisme	Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)	Amibiase	Encéphalite/méningite (bactérienne, parasitaire, virale)	Streptocoques du groupe B ( <i>Streptococcus agalactiae</i> ) <sup>4</sup>
Diphthérie	Variole <sup>5</sup>	Arboviroses, notamment : Infection à virus Chikungunya	Giardiase	Lèpre
Écllosion de gastro-entérite (diarrhée aiguë) – tout type confondu	Tuberculose (tout résultat positif de frottis pour la détection de bacilles acido-alcoolo-résistants)	Fièvre dengue	Gonorrhée (toutes les localisations de l'infection)	Listériose
Hépatite A	Typhoïde	Flavivirus (autres)	Syndrome pulmonaire à Hantavirus	Maladie de Lyme
Infection à streptocoque envahissante du groupe A, (infection à <i>Streptococcus pyogenes</i> ) <sup>4</sup>	Maladies à <i>E. coli</i> entéro-pathogènes ( <i>E. coli</i> producteurs de vérotoxines), ex. O157:H7	Infections à virus du Nil occidental	Hépatite B (aiguë, chronique et non spécifique)	Paludisme (malaria)
Infections invasives à <i>Haemophilus influenzae</i> <sup>4</sup>	Fièvres hémorragiques virales, y compris : Fièvre d'Ebola	Fièvre jaune	Hépatite C (aiguë, chronique et non spécifique)	Paratyphoïde
Infections invasives à méningocoque (infection à <i>Neisseria meningitidis</i> ) <sup>4</sup>	Maladie à virus de Marburg	Infection à virus Zika	Hépatite E	Coqueluche
Rougeole	Fièvre de la vallée du Rift	Brucellose	Hépatite virale (autre)	Peste
Oreillons	Tout agent infectieux potentiellement transmis par transfusion sanguine ou transplantation de cellules, de tissus et d'organes <sup>6</sup>	Campylobactériose	Herpès (infection néonatale/congénitale)	Infection à virus respiratoire syncytial (VRS)
Poliomyélite		Chancre mou	Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH)	Rubéole
Rage		Chlamydiose (ou infection à <i>Chlamydia</i> ) [tous types]	Grippe (influenza, souche humaine ou aviaire) — Déclarer dès que possible en cas de risques d'éclosion	Salmonellose
Maladies transmissibles rares ou émergentes (y compris les manifestations atypiques d'une affection, qui pourraient provenir d'une maladie transmissible)		Choléra		Shigellose
		Diarrhée associée à <i>Clostridium difficile</i> (DACD)		Syphilis
		Maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) et variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (nvMCJ) <sup>7</sup>		Tétanos
		Cryptosporidiose		Trichinose
		Cyclosporose		Tularémie
				Yersiniose

<sup>1</sup> Laboratoire : les cas confirmés doivent être signalés simultanément au Centre de lutte contre les maladies transmissibles ou au médecin hygiéniste en chef du Yukon et au fournisseur de soins ayant demandé le test de dépistage. Fournisseurs de soins : signaler les cas possibles (probables ou suspects) de toute maladie nécessitant un suivi immédiat des services de santé publique.

<sup>2</sup> Appel téléphonique au Centre de lutte contre les maladies transmissibles (pendant les heures d'ouverture) ou au médecin hygiéniste en chef (sur appel) [en fin de semaine et en dehors des heures d'ouverture] en plus des messages par télécopieur ou par courriel au laboratoire.

<sup>3</sup> Messages par télécopieur ou par courriel au laboratoire.

<sup>4</sup> Infection invasive ou invasive sévère, selon la définition des [Lignes directrices concernant les maladies transmissibles](#) et de la [liste des sites habituellement stériles des maladies bactériennes invasives](#) (en anglais) du ministère de la Santé du Minnesota (É.-U.).

<sup>5</sup> La variole a été officiellement éradiquée à l'échelle mondiale, mais elle demeure sur cette liste en raison d'une éventuelle menace bioterroriste.

<sup>6</sup> Il s'agit d'une nouvelle catégorie de maladies à déclaration obligatoire, qui vise à couvrir toutes les pathogénies émergentes qui pourraient être transmises par ces actes médicaux.

<sup>7</sup> Cette maladie à prion demeure rare au Canada (incidence d'environ un cas par million d'habitants). Puisque seules la nécropsie ou la biopsie cérébrale permettent de confirmer le diagnostic de cette maladie, tous les cas de maladie possédant des caractéristiques semblables à celles de la MCJ devraient être déclarés dès l'apparition des premiers symptômes, afin de faciliter la poursuite des enquêtes étiologiques sur la MCJ.